Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260929-DELIB2026052-DE

Mairie de Val d'Izé

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

**Membres élus :** 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 21

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

**Membres absents :** M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026-052**
**OBJET** : LA POSTE – CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE

**Le Maire expose :**
Depuis 2019, pour la pause déjeuner des facteurs la commune met à disposition de la Poste la salle de l'étage de la maison des Loisirs, moyennant le versement d'un loyer annuel de 1050€.
La convention organisant les modalités de cette mise à disposition est arrivée à échéance le 30 juin dernier. Une nouvelle convention d'une durée de 3 ans vous est proposée, elle fixe le loyer à 1500€/an ; ce qui ne couvre bien évidement pas les charges d'entretien et de fluides liées au local, puisque qu'il est utilisé également par les associations, mais couvre l'entretien l'activité de restauration obligeant à un nettoyage régulier du local .

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec LA POSTE la convention de mise à disposition de la salle située à la maison des loisirs pour une durée de 3 ans et un loyer annuel de 1500€ .

**Pour extrait certifié conforme,**
**Le Maire, Bruno DELVA**

MAIRIE DE VAL D'IZÉ * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * 35 (Ille-et-Vilaine)